

probablement l'élément le plus visible du processus du Sommet, mais ses principaux objectifs de croissance et de développement, grâce à une intégration économique accrue, visent essentiellement à renforcer les objectifs généraux du Sommet. Le Canada, qui a été l'hôte du troisième Sommet des Amériques, dans la ville de Québec, en avril 2001, continue de jouer un rôle prépondérant dans le vaste processus du Sommet. Il a entre autres contribué à l'atteinte d'un consensus par les 34 membres de l'Organisation des États américains lors du Sommet spécial des Amériques, les 12 et 13 janvier 2004, à Monterrey, au Mexique.

Les négociations sur la ZLEA pourraient donner naissance à la zone de libre-échange la plus importante du monde, avec plus de 830 millions d'habitants et un produit intérieur brut combiné de plus de 20,1 billions de dollars. En plus de permettre la libéralisation des échanges de marchandises, la ZLEA pourrait aussi donner lieu à des engagements plus solides en matière d'accès aux marchés dans le secteur des services et à une protection accrue des investissements dans tout l'hémisphère.

La ZLEA s'appuiera sur les liens commerciaux que le Canada entretient déjà avec les États-Unis, le Mexique, le Chili et le Costa Rica, ainsi que sur ses rapports en expansion avec les autres États de la région, permettant ainsi au Canada de tirer pleinement parti des marchés émergents de l'hémisphère. L'accord sur la ZLEA coexistera avec les accords signés antérieurement, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis et le Mexique continueront donc d'être régis par l'ALENA. L'accord sur la ZLEA ne pourra être substitué à l'ALENA que si les trois parties concernées y consentent. En excluant les partenaires du Canada dans l'ALENA, la région des Amériques représente aujourd'hui un marché d'exportation de 3,4 milliards de dollars pour les biens canadiens; cette région accueille en outre plus de 54 milliards de dollars d'investissement direct canadien, ce qui représentait, en 2003, 13 % de l'investissement direct canadien à l'étranger.

Les négociations en vue de la conclusion de l'accord de la ZLEA, dont l'achèvement est prévu pour janvier 2005, se déroulent sur deux plans en parallèle. Elles comportent, d'une part, une négociation globale qui porte surtout sur les règles et les engagements d'ordre général, comme les questions de nature institutionnelle et, d'autre part, un

second volet qui porte expressément sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles, l'investissement, les services et les marchés publics.

Au chapitre des négociations sur l'accès aux marchés, le Canada a échangé avec tous les pays, en février 2003, des offres initiales dans le domaine des biens agricoles et non agricoles. Par ailleurs, le Canada a présenté et reçu de la plupart des pays des offres initiales dans le domaine des services, de l'investissement et des marchés publics. Les pays ont été invités à soumettre leurs demandes d'améliorations à ces offres initiales en juin 2003. Le processus visant l'amélioration des offres initiales a commencé en juillet 2003.

Le 20 novembre 2003, les ministres responsables du commerce dans les Amériques se sont réunis à Miami à l'occasion de la 8<sup>e</sup> réunion ministérielle de la ZLEA. Ils ont alors réaffirmé leur engagement à conclure un accord global et équilibré qui favorisera la prospérité et la croissance économique à l'échelle de l'hémisphère. Les pays négocieront un ensemble intégré d'obligations et d'avantages dans chacun des neuf domaines visés par l'Accord (accès aux marchés, agriculture, services, investissement, marchés publics, propriété intellectuelle, politique de la concurrence, subventions/mesures antidumping/droits compensateurs, et règlement des différends). Les pays qui le souhaitent ont pu, par ailleurs, en profiter pour négocier des obligations supplémentaires de portée plus ambitieuse. Les ministres du Commerce ont également convenu de publier la troisième version de l'avant-projet d'accord dans les quatre langues officielles de la ZLEA, soit l'anglais, le français, le portugais et l'espagnol. Bien que le Canada n'ait pas atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés, il a tout de même réussi à réduire les divergences tout au long des échanges, jusqu'à la phase finale des négociations.

### **Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003**

- Le projet d'accord de la ZLEA a progressé, comme en témoigne la troisième version du texte codifié de la ZLEA publié par les ministres du Commerce en novembre 2003.
- Les négociations sur l'accès aux marchés ont progressé grâce à la présentation, des offres initiales pour les produits de tous les pays en février 2003.